

Délivrance des diplômes intermédiaires (DEUG ou Maîtrise)



Retirer un diplôme intermédiaire

Les diplômes intermédiaires, à savoir le DEUG (Licence 2) et la Maîtrise (Master 1), ne sont pas automatiquement édités comme les diplômes de licence et de master. Si vous souhaitez en obtenir un, il est nécessaire d'en faire la demande auprès de notre UFR.

Pour ce faire, veuillez remplir puis retourner le formulaire suivant à l'accueil de l'UFR STC, en main propre ou par courrier : [Demande de retrait de diplôme intermédiaire \(DEUG ou Maîtrise\)](#)

Vous retrouverez toutes nos coordonnées en deuxième page de ce document. Pour un retrait par correspondance, merci de bien vouloir fournir toutes les pièces justificatives demandées par le formulaire, à savoir :

- * 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- * 1 grande enveloppe cartonnée libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (100 gr.)
- * 1 liasse pour un recommandé avec accusé réception et libellée à vos nom et adresse

Si vous souhaitez retirer votre diplôme en main propre, vous n'aurez qu'à présenter votre pièce d'identité en personne.

Merci de prévoir une période réglementaire d'un mois avant que votre diplôme ne soit imprimé et mis à disposition.

Pour les licences et masters : [Délivrance des diplômes.](#)

Contacts :

Mail :  [Accueil UFR STC](#)

Tél. : +33 (0)5 57 12 60 70.